

Suivi par Frédéric BESSAT

# Procès-verbal

# Réunion du Comité syndical du 30 juin 2016 à 20h00

Communauté de Communes du Genevois

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

# Annemasse Agglomération

M. Gabriel DOUBLET - M. Denis MAIRE - M. Antoine BLOUIN

# Communauté de Communes du Pays de Gex

M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Claude CHARLIER – M. Dominique GUERITEY – M. Hubert BERTRAND – M. Jack Frédéric LAVOUE, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. François MEYLAN – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Dominique GUERITEY

# Communauté de Communes du Genevois

M. Antoine VIELLIARD - M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

# Communauté de Communes du Bas Chablais

M. Jean NEURY - M. Pierre FILLON - Mme Marie-Pierre BERTHIER, suppléante de M. Dominique BONAZZI

# Commune de Thonon-les-Bains

M. Jean DENAIS – Mme Murielle DOMINGUEZ – M. Christian PERRIOT, suppléant de Mme Astrid BAUD-ROCHE

# Communauté de Communes de Faucigny Glières

M. Stéphane VALLI - M. Jean Pierre MERMIN

# Communauté de Communes du Pays Rochois

M. Gilbert ALLARD - M. Guy FLAMMIER - M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Guy FLAMMIER

# Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX

# Communauté de Communes Arve et Salève

M. Louis FAVRE - M. Jean-François CICLET

# Communauté de Communes des Collines du Léman

M. Joseph DEAGE - M. Claude MANILLIER

<u>Excusés</u>: M. Christian DUPESSEY – M. Dominique BONAZZI – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Martial SADDIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Frédéric LAVOUE – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD – M. Régis PETIT – M. Christophe MAYET – M. Louis FAVRE

# ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE4
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 AVRIL ET DU 19 MAI 20164
III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU4
IV. POLE METROPOLITAIN4
POINT N°1 – CALENDRIER D'ADOPTION DES STATUTS4
POINT N°2 – PROCEDURE DE DISSOLUTION DE L'ARC SYNDICAT MIXTE : POINT D'INFORMATION
V. GRAND GENEVE5
POINT N°1 – ACTUALISATION DES REPRESENTANTS DE L'ARC SYNDICAT MIXTE AU GLCT DU
POINT N°2 – PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030
POINT N°1 - PROMOTION DU COVOITURAGE : MONTAGE DE L'OPERATION INTERREG V
POINT N°2 – DEPLOIEMENT DE L'AUTOPARTAGE DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS9
POINT N°1 – PROJET DE GEOFAB DU GRAND GENEVE (LE NUMERIQUE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE) : DEPOT DE L'OPERATION INTERREG V9
POINT N°2 – CITE DES METIERS : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION AVEC ANNEMASSE AGGLOMERATION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA COORDINNATION DE LA CITE DES METIERS
VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE13
POINT N°1 : PREPARATION DU SALON REHABITAT- EDITION 2017 - POINT D'INFORMATION13

POINT N°2: ORGANISATION DES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION EN	IERGETIQUE
DU GRAND GENEVE	13
X. COMMUNICATION - CULTURE	14
PARTENARIAT DE L'ARC SYNDICAT MIXTE AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES C	SENEVOISES
(ACG)	14
IX. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE	15

# I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-François CICLET est désigné secrétaire de séance.

# II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 AVRIL ET DU 19 MAI 2016

Les comptes rendus des séances du 21 avril et 19 mai 2016 sont adoptés.

# III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Les sujets abordés lors de la réunion du 10 juin dernier sont traités dans le présent ordre du jour.

# IV. POLE METROPOLITAIN

# POINT N°1 - CALENDRIER D'ADOPTION DES STATUTS

Monsieur le Président indique que tous les membres de l'ARC ont programmé d'ici fin juillet le vote des statuts du Pôle métropolitain par leurs assemblées respectives. D'ores et déjà, les Communautés de Communes des Collines du Léman, d'Arve et Salève, du Genevois et du Pays Bellegardien ont approuvé, chacune à l'unanimité, les statuts.

# POINT N°2 - PROCEDURE DE DISSOLUTION DE L'ARC SYNDICAT MIXTE : POINT D'INFORMATION

Le Comité syndical de l'ARC a validé le 19 mai dernier le projet de statuts du futur Pôle métropolitain, désormais soumis à l'adoption des assemblées délibératives des membres de l'ARC. L'enjeu est d'aboutir à la création effective du Pôle métropolitain à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Si l'ARC syndicat mixte devient Pôle métropolitain, il ne s'agit pas pour autant d'une « transformation » de l'ARC en Pôle métropolitain au sens juridique du terme. En effet, si le périmètre géographique ne change pas, la composition du Pôle est légèrement différente puisqu'il accueillera la nouvelle Communauté d'agglomération qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en lieu et place des Communautés de communes du Bas Chablais, des Collines du Léman, avec intégration de la ville de Thonon-les-Bains. Les trois collectivités sont aujourd'hui membres de l'ARC syndicat mixte.

Dans ce cadre, les services de l'Etat ont souligné l'obligation de dissoudre l'ARC syndicat mixte avant la création du Pôle (deux collectivités ne sauraient coexister avec le même objet) : le Bureau de l'ARC du 10 juin a ainsi débattu des modalités de « transfert » des actifs de l'ARC syndicat mixte (personnel, matériels, trésorerie) au terme de sa dissolution.

L'ARC est une structure relativement légère : elle sera dotée d'une quinzaine d'agents à la création du Pôle métropolitain et son matériel se limite aux outils informatiques bureautiques et aux mobiliers de bureau. L'ARC n'a contracté aucun emprunt. Pour mémoire, le résultat de l'exercice 2015 du Budget principal est de 1 871 140 €, celui du Budget annexe est de 357 734 € et la trésorerie actuelle se monte à près de 1 600 000 euros.

L'actif du syndicat mixte ne pourra pas être transféré directement au Pôle : il s'agit d'abord d'une dissolution du syndicat mixte. A noter que si la loi ne fixe aucune règle de répartition de l'actif et du passif, les modalités classiques de répartitions impliquent un partage équitable entre les membres des actifs et passifs de la collectivité dissoute. Ainsi l'équipement, la trésorerie et le personnel de l'ARC syndicat mixte devraient être répartis entre les membres de l'ARC, l'arrêté préfectoral de dissolution fixant les conditions de la liquidation et la reprise par les EPCI des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Au regard de la complexité induite par un partage des personnels et de la trésorerie entre tous les membres de l'ARC pour le court laps de temps courant entre la dissolution du syndicat mixte et la création du pôle, les services de l'Etat plaident pour confier l'actif à un seul EPCI membre sur la base d'un commun accord de l'ensemble des membres. Cet EPCI d'accueil de la trésorerie et du personnel sera chargé, seul, de restituer ces actifs au Pôle : en pratique, il s'agit d'un jeu d'écriture comptable.

Cette solution a l'avantage de la stabilité puisqu'elle garantit une reprise totale de l'actif par le Pôle métropolitain sur la base d'une procédure simplifiée. A l'inverse, un partage de l'actif et des personnels entre membres de l'ARC impliquerait une reconstitution laborieuse de l'actif à la création du pôle. La solution d'une seule collectivité de transposition de l'actif permet de gagner un temps précieux et de garantir pour le premier exercice budgétaire du Pôle un maintien de la cotisation au niveau actuel.

Cette démarche est possible à une double condition :

- la collectivité de transposition doit avoir le même comptable public que l'ARC syndicat mixte : c'est donc Annemasse Agglomération qui jouerait le rôle de collectivité de transposition puisqu'elle est le seul des membres de l'ARC dans le ressort territorial de la Trésorerie d'Annemasse ;
- un accord de tous les EPCI et de la commune de Thonon-les-Bains, membres de l'ARC Syndicat mixte, est nécessaire. La délibération de dissolution de l'ARC Syndicat mixte doit être la même pour tous les membres, et contenir certaines informations :

- √ l'état de l'actif, du passif et de la trésorerie ;
- ✓ la restitution in fine de l'actif, du passif et de la trésorerie au pôle métropolitain ;
- ✓ la mention de la nécessaire création du Pôle métropolitain pour autoriser la dissolution du syndicat mixte.

Cette délibération programmant la dissolution du syndicat mixte pourra être adoptée par les EPCI membres fin 2016, début 2017.

L'ARC Syndicat mixte élaborera un budget 2017 pour la période courant jusqu'à sa dissolution. A la dissolution, l'actif est transféré à Annemasse Agglomération après validation du compte administratif. A noter que le budget annexe CDDRA aura été liquidé au 31 décembre 2016, et son solde, retranché de la part CC4R (non membre de l'ARC et du futur Pôle métropolitain), versé au budget principal de l'ARC pour faciliter les opérations de clôture.

# Calendrier prévisionnel, sous réserve de la validation par la DDFIP

- décembre 2016 : suppression du budget annexe de l'ARC, transfert de l'excédent au budget principal, restitution à la Communauté de communes des 4 Rivières de leur part (au prorata du nombre d'habitants) ; traitement des écritures comptables 2016 avant le 15 décembre 2016. La journée complémentaire est réduite au minimum : les écritures de rattachements sont réalisées au 15 janvier 2017.
- janvier 2017 : balances et compte de gestion des budgets de l'ARC 2016 ; création du budget annuel 2017 de l'ARC Syndicat mixte 2017 (budget pour 3 mois)
- février 2017 : comptes administratifs de l'ARC 2016
- mars 2017: balances, compte de gestion 2017 et compte administratif 2017 de l'ARC Syndicat mixte; transfert de l'actif, du passif et de la trésorerie à un EPCI membre
- avril 2017: installation du pôle métropolitain; vote du budget principal 2017 du Pôle métropolitain (au plus tard dans les trois mois suivant l'installation du Pôle métropolitain); restitution de l'actif, du passif et de la Trésorerie par l'EPCI de transposition. Les salaires du mois d'avril seront payés par la Trésorerie d'Annemasse via un compte d'attente du Pôle métropolitain en attendant l'alimentation du compte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la procédure de dissolution proposée par le Bureau

#### V. GRAND GENEVE

# POINT N°1 - ACTUALISATION DES REPRESENTANTS DE L'ARC SYNDICAT MIXTE AU GLCT DU GRAND GENEVE

Le Président rappelle que considérant,

- l'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour le Canton de Genève et pour le territoire de la Région Rhône-Alpes, et le 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour le Canton de Vaud ; et notamment ses articles 8 et suivants ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1115-4 ; L 5711-1 et suivants ; L 2121-33 ;
- Les délibérations du Comité Syndical de l'ARC Syndicat mixte du 21 octobre 2010 (CS2010-38) et du 24 mars 2011 (CS2011-18) ;
- la convention instituant le « Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer la gouvernance », conclue par l'ensemble des parties françaises et suisses le 28 juin 2012 ;

L'Assemblée du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) du Grand Genève compte 8 collectivités membres, soit 24 voix réparties à parité entre partenaires français (12) et suisses (12). L'ARC constitue la plus forte délégation française avec 5 délégués titulaires et donc 5 délégués suppléants.

Pour rappel, chaque collectivité membre du GLCT dispose de représentants au sein du Bureau du GLCT, désignés par leur Assemblée. Monsieur Etienne BLANC, 1<sup>er</sup> Vice-président de l'ARC, compte parmi les délégués titulaires de l'ARC au sein de l'Assemblée du GLCT et est membre du Bureau du GLCT.

Suite au renouvellement du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, Monsieur Etienne BLANC, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Région a été désigné, au mois de mars, pour siéger, pour le compte de la Région, au sein de l'Assemblée et du Bureau du GLCT.

Il est donc proposé de procéder formellement à son remplacement au sein de la délégation de l'ARC.

# **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> TITULAIRE:**

Monsieur Jean DENAIS procède à l'appel de candidature.

Candidat: M. Christophe BOUVIER

Monsieur Jean DENAIS sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Monsieur Gabriel DOUBLET et de Mme Marie-Antoinette MOUREAUX.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 43

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

Blanc: 0 Nul: 0

M. Christophe BOUVIER: 27

Monsieur M. Christophe BOUVIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 2<sup>ème</sup> délégué titulaire au sein du GLCT du Grand Genève.

# POINT N°2 - PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-20130

# • Bureau du GCLT Grand Genève du jeudi 23 juin 2016

Le Président Jean DENAIS exprime son incompréhension au regard des récentes déclarations de Monsieur le Conseiller d'Etat genevois en charge de la mobilité, Luc BARTHASSAT. En effet, ce dernier souhaite inscrire dans le Projet d'agglomération n°3 pour la période 2019-2022, des projets de bac lacustre entre Céligny et Chens-sur-Léman ainsi qu'un projet téléphérique urbain. Ces mesures n'ont pas été étudiées dans le cadre des COPIL PACA. Ils ont été annoncés par voie de presse, sont immédiatement intégrés dans des listes alors même que les conditions de faisabilité. I'estimation des coûts et le calendrier de réalisation ne sont pas réunis

Monsieur Jean DENAIS a alerté François LONGCHAMP sur les impacts de telles déclarations sur la communication du Projet d'agglomération. Elles décrédibilisent les démarches de coordination et de coopération transfrontalière menée au sein du Grand Genève. Par ailleurs, elles interrogent sur les priorités du Canton de Genève et sur la crédibilité de son discours sur la rigueur financière qui aujourd'hui bloque tout projet de coopération transfrontalière. Ainsi, Monsieur DENAIS souhaite savoir si ces projets sont présentés par le Conseil d'Etat genevois dans son entier. Sur le projet du bac, il a indiqué que le projet avait probablement un point de départ mais certainement pas de point d'arrivée, les côtes du Léman étaient soumises à la loi littorale. Il a ainsi rappelé que le port de Chens-sur-Léman a été fermé aux navettes lacustres qui sont à présent détournées à Yvoire. Le projet de téléphérique urbain constitue sans doute une opportunité. Monsieur DENAIS est convaincu qu'il s'agit d'un mode de transport urbain d'avenir. Pour autant, il est surprenant de découvrir de tels projets par la presse.

Les autres points abordés lors de cette séance sont détaillés ci-après.

#### Retour sur les COPILS PACA

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que les derniers COPILS PACA se sont déroulés du 7 au 24 juin 2016. L'enjeu était d'étudier par PACA, la pertinence des mesures mobilité, urbanisation et paysage qui figureront dans le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030. Il s'agissait également d'analyser les mesures infrastructurelles de mobilité qui solliciteront un cofinancement de la part de la Confédération, lors du dépôt du Projet d'Agglomération n°3.

Les échanges tenus lors de ces séances ont mis en avant :

- le besoin d'une plus grande lisibilité sur le Projet de territoire dans son ensemble;
- une envie de ranimer des échanges PACA plus réguliers, afin de renforcer et d'améliorer les relations transfrontalières locales :
- le grand nombre de mesures classées en catégorie A (période 2019-2022), notamment sur le territoire du Canton de Genève;
- l'importance de développer des argumentaires solides pour les PEM (Pôles d'Echange Multimodaux) classés en catégorie A côté français.

# Mesures et actions du Projet de territoire

Le Directeur de l'ARC présente un état du recensement des différentes mesures (mobilité, urbanisation, paysage/environnement) inscrites au PA3.

Selon les dernières estimations, qui restent à ce stade provisoires, environ 50 millions € de crédits de la Confédération suisse seraient attendus par les maîtres d'ouvrage français au titre du Projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération (PA3) pour la période 2019-2022 (tranche A) pour les mesures de mobilité.

En effet, 40 mesures ont déjà été identifiées à l'échelle du Grand Genève. Parmi les 12 opérations françaises on retrouve :

- 2 trams transfrontaliers : Annemasse tranche 2 et St Genis tranche 1 (Douane-Porte de France) ;
- 5 pôles multimodaux : Thonon-les-Bains, Perrignier, Bons-en-Chablais, La Roche-sur-Foron, Reignier;
- 2 projets de mobilité douce : passerelle modes doux à Annemasse, liaison Annemasse-Ville-La Grand ;
- 3 Aménagements de transports publics : BHNS Chablais, aménagements de transports publics sur la ligne de bus entre Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly, aménagements pour le rabattement des transports publics sur le tram de Saint-Genis-Pouilly.

Monsieur Frédéric BESSAT explique que la liste des mesures des maîtres d'ouvrage français a été élaborée dans la continuité des opérations inscrites dans le Projet d'agglomération n°2. Par ailleurs, il a été décidé de prioriser le développement des transports publics transfrontaliers sur les axes principaux de déplacement.

Parmi les **mesures relevant de l'urbanisation**, on retrouve notamment les Projets Stratégiques de Développement (PSD) principalement autour des gares et des axes de trams ou de BHNS.

Quant aux **mesures environnement/paysage**, ces dernières n'évoluent pas véritablement par rapport au PA2. Les modifications portent essentiellement sur des questions de périmètres.

Les opérations françaises représentent 28% des mesures inscrites au PA3 mais ne mobilisent que 15% de l'enveloppe globale sollicité.

# • Calendrier de la démarche et consultation des partenaires

Monsieur Jean DENAIS indique que le Projet de territoire sera soumis à l'Assemblée du GLCT pour validation le 24 novembre 2016. Cette échéance implique de prévoir en amont les validations et positionnements nécessaires pour l'ARC et ses collectivités. Le Comité syndical sera amené à débattre de ce point lors du Comité syndical du 27 octobre prochain. Aussi, les collectivités membres de l'ARC devront avoir communiqué d'ici le 18 août 2016 le détail technique des projets qui sont inscrits dans la liste des mesures éligibles. Ces éléments serviront la présentation du Projet à la Confédération.

Monsieur Hubert BERTRAND s'inquiète des délais restreints et s'interroge sur la capacité de l'ARC à être prêt à temps. Monsieur Frédéric BESSAT explique que ce travail est mené dans la continuité des diagnostics, des études et des démarches réalisées depuis le lancement du PA1, notamment dans le cadre des PACA. Le Maire de Saint-Genis-Pouilly rappelle que le projet de tram de sa commune avait été écarté par la Confédération pour des raisons d'absences de densité en matière d'emplois et d'habitat le long de la ligne et craint un nouveau refus de la Confédération.

Monsieur Ludovic ANTOINE précise que la Confédération s'était avant tout basée sur un critère de densité de la population pour déclasser le projet.

# • Traversée du lac et loi sur la mobilité : votations cantonales genevoises du 5 juin 2016

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que dans le cadre du GLCT Grand Genève, il a été décidé d'engager conjointement avec le canton de Genève une étude d'impacts intégrant les enjeux en matière de mobilité, de développement urbain, d'attractivité des zones d'emplois, de pression sur les espaces agricoles, les milieux naturels et les paysages. L'étude intègre également les incidences en termes de qualité de l'air et de bruit. Cette étude permettra d'analyser le raccordement au réseau français de la Traversée du Lac et d'identifier les différentes options de tracé envisageables. Elle devra également préconiser des mesures conservatoires et d'accompagnement nécessaires au-delà des points d'accroche de l'ouvrage sur les deux rives.

Le Directeur de l'ARC indique qu'à ce stade, l'étude n'a pas encore démarré. Il rappelle que le coût estimatif de cette dernière est de 100 000 CHF. Il ajoute que le canton de Genève a déjà dépensé plus de 3,3 millions CHF sur le projet de tracé genevois. L'étude devrait être lancée en juillet et un Comité de pilotage devrait être mis en place pour suivre l'avancement de celle-ci.

# **VI. MOBILITE**

# POINT N°1 - PROMOTION DU COVOITURAGE : MONTAGE DE L'OPERATION INTERREG V « COVOITURAGE 2 0 »

Afin de bénéficier des possibilités offertes par l'Union européenne de mobiliser des fonds européens, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, les Cantons de Vaud, Genève et du Valais, et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Transports Publics (GLCT TP), se sont associés (périmètre du Conseil du Léman) pour la réalisation d'un projet de promotion du covoiturage sur la période 2013-2015. Le projet a donné lieu à un certain nombre d'actions : l'ouverture d'un site internet dédié *covoiturage-leman.org*, la promotion de l'outil par des

campagnes de communication, et des actions complémentaires pour sensibiliser les entreprises suisses à la pratique du covoiturage (environ 40 entreprises mobilisées).

L'ARC est aujourd'hui sollicité pour poursuivre la démarche et participer à une opération INTERREG V visant à développer le covoiturage sur l'espace lémanique. Cette opération poursuit le premier projet INTERREG 2013-2015 et consiste à promouvoir la pratique du covoiturage pour les déplacements pendulaires, en créant un service transfrontalier, en complémentarité des offres de transport en commun, et en s'appuyant sur les dynamiques locales déjà existantes (Ziplo, covoiturage74, covoiturage 01...).

En termes de mise en œuvre, le GLCT Transports Publics sera le chef de file de cette opération qui associera les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain et l'ARC côté français, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Transports Publics Transfrontaliers (GLCT TP), et côté suisse les Canton de Genève, Vaud et Valais.

Concrètement, le projet est organisé de la manière suivante :

### Axe 1 : Promouvoir et développer le covoiturage

- la valorisation du site covoiturage-leman.org;
- développement d'une application mobile ;
- développement de la complémentarité avec les transports en commun ;
- communication et animation dans les entreprises ;
- schéma directeur du covoiturage et évaluation de l'impact ;
- aménagement d'aires de covoiturage et signalétique.

# Axe 2 : développer des solutions innovantes

- identifier et matérialiser des voies réservées aux usagers « covoitureurs » ;
- expérimentation du covoiturage en zone périphérique ;
- déployer un système de covoiturage en temps réel sur 6 corridors du Grand Genève.

# Axe 3: coordination du projet (GLCT TP)

Le montant total de l'opération est chiffré à 2.25 millions d'euros. Le coût élevé est lié aux coûts d'aménagement d'aires de covoiturage et de voies réservées.

Ce projet sera soumis au comité de programmation INTERREG de novembre, pour un démarrage de l'opération dès cette année.

Le projet sert plusieurs objectifs dont l'ARC peut se saisir, dans le cadre de sa feuille de route politique 2014-2020 sur la partie mobilité. Il s'agit notamment de :

- se servir de covoiturage-leman.org et de le valoriser en étant identifié dans le partenariat général ;
- participer à la réalisation du schéma d'aire de covoiturage ;
- participer au volet communication et animation en direction des entreprises, notamment françaises.

Aussi, la participation financière et technique de l'ARC se traduira de la manière suivante :

- en tant que cofinanceur : un apport de 30 000€ sur des actions de valorisation du site covoiturage-leman.org (mise en évidence de communautés par couloir de déplacements par exemple) sur les 3 années du projet (10 000€/an);
- en tant que partenaire : le portage d'une action expérimentale de type covoiturage en temps réel sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination d'opérateurs privés avec un budget de 60 000€ pour les 3 années du projet soit 20 000€ par an (cet AMI pourrait aussi prendre la forme d'actions spécifiques d'animations en direction des entreprises françaises).

Pour les actions portées en tant que partenaire, les actions / études pourraient être valorisées dans le cadre du projet INTERREG à hauteur de 60% (36 000€), ce qui implique une exposition financière de l'ARC de 54 000 € sur 3 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la participation de l'ARC en tant que partenaire de l'opération INTERREG « covoiturage 2.0 » à hauteur de 60 000 € sur les années 2016, 2017 et 2018 ;
- **VALIDE** la participation de l'ARC au cofinancement des actions de valorisation et de promotion du projet INTERREG « covoiturage 2.0 » à hauteur de 30 000 € sur la durée du projet.

Ce système de covoiturage ayant déjà été développé, Monsieur Stéphane VALLI précise que des visites de sites d'expérimentation pourront être proposées.

Monsieur François MEYLAN souligne le rôle central de l'usage d'internet pour ce type de service et alerte sur les risques liés aux limites de couverture de connexion internet mais aussi sur le coût d'une connexion d'une ligne française depuis Genève.

# POINT N°2 – DEPLOIEMENT DE L'AUTOPARTAGE DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS

L'ARC a lancé au cours de l'année 2015 un « appel à manifestation d'intérêt » pour le déploiement d'un service d'autopartage sur le territoire du Genevois français. Cela s'est traduit par une étude de faisabilité et de déploiement avec l'opérateur CitéLib et le Bureau d'étude INDDIGO pour organiser le déploiement de stations d'autopartage sur le territoire du Genevois français.

Ces prestataires ont rencontré les collectivités et entreprises du territoire. A ce jour, la Communauté de Communes Faucigny Glières, la CC Genevois, la ville de St Julien-en-Genevois et Annemasse Agglomération souhaitent utiliser le déploiement de 8 à 10 voitures d'autopartage prévues avant la fin de l'année à Bonneville, Annemasse, Archamps et St Julien.

Des rendez-vous opérationnels sont en cours de finalisation (entre l'opérateur, les collectivités, entreprises et l'ARC) pour affiner le cadre d'intervention et les modalités de partenariats en précisant les engagements d'utilisation, et les coûts associés en fonction de l'utilisation de véhicule thermique ou électrique et selon deux cas de figure :

- le véhicule acheté par CitéLib ;
- le véhicule mis à disposition par la collectivité à CitéLib.

Dans ce cadre, l'ARC joue un rôle de facilitateur entre l'opérateur et les maîtres d'ouvrage.

Même si ce service n'est utilisé qu'a titre ponctuel, il complète l'offre de mobilité et contribue à la déprise de la voiture, constituant donc un véritable levier de report modal et répondant aux objectifs de la mobilité soutenus par l'ARC. Dans ce cadre, l'ARC joue un rôle de facilitateur entre l'opérateur et les maîtres d'ouvrage.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Alpes Autopartage » à la dénomination commerciale « Cité Lib » a pour objet le développement d'un service d'autopartage. Elle sollicite une entrée de l'ARC à son capital afin de renforcer l'engagement des collectivités membres de l'ARC dans le développement de l'autopartage et de permettre la représentation de l'ARC dans sa gouvernance, à l'image des autres collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes engagées pour son développement.

L'ARC pourrait ainsi envisager une participation forfaitaire dans la SCIC à hauteur de 20 parts sociales d'une valeur de 750 €, soit 15 000 €.

Il est également proposé que l'ARC s'engage aux côtés de CitéLib dans le lancement de la campagne de communication pour accompagner le lancement du service pour une participation maximale de 10 000 € sur 3 années. Les modalités doivent être précisées entre l'opérateur, les maîtres d'ouvrages et l'ARC.

L'ARC en initiant cet appel à manifestation d'intérêt permet au Genevois français de se saisir de la question de l'autopartage, et de se lancer dans de nouvelles initiatives concrètes dans la perspective d'une prise de compétence transport à horizon 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MANDATE** le Bureau exécutif de l'ARC pour étudier et préparer les conditions d'une prise de participation de l'ARC au capital de la SCIC Alpes Autopartage à hauteur de 15 000 € ;
- VALIDE la participation à la compagne de lancement et de communication de la démarche d'autopartage à hauteur de 10 000 € maximum sur les années 2016, 2017 et 2018.

# VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

# POINT N°1 - PROJET DE GEOFAB DU GRAND GENEVE (LE NUMERIQUE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE) : DEPOT DE L'OPERATION INTERREG V

Forts de leurs expériences établies à l'échelle du Grand Genève, notamment en termes de systèmes d'information géographique et d'exploitation des géodonnées (GeoAgglo), les partenaires suisses et français ont souhaité poursuivre leur collaboration dans le domaine de l'exploitation et de la valorisation des données géographiques.

Le numérique constitue un élément fort de développement de l'activité économique et de nouveaux services. Dans ce cadre les informations géographiques permettent le développement de nombreuses activités dans les domaines de la mobilité, de la transition énergétique, du développement économique, etc. : la donnée géographique constitue aujourd'hui un socle essentiel de l'innovation et du développement économique, à la base d'un nombre croissant de services à forts potentiels.

Aux côtés notamment du canton de Genève, de l'Institut National de l'information Géographique et forestière, de l'Université de Genève, l'ARC s'engage en tant que chef de file d'une opération INTERREG V dans l'élaboration d'une plateforme transfrontalière, le Geofab du Grand Genève, pour servir plusieurs objectifs :

 développer l'utilisation de géodonnées transfrontalières suisses et françaises par des entreprises, des porteurs de projet ou des organisations publiques et privées;

- créer de la valeur ajoutée, des activités économiques et de l'emploi au travers de solutions innovantes pouvant être inspirées par la recherche;
- favoriser une collaboration transfrontalière en matière d'accès aux données du territoire, de création de données complémentaires et enrichies et de création d'applications et de services par des acteurs tiers utilisant ces données.

# Le projet Geofab du Grand Genève (ou G<sup>3</sup>)

Le Geofab du Grand Genève s'adresse aux entrepreneurs, aux start-ups, aux créateurs qui veulent accéder plus rapidement aux transferts de technologie, de l'idée à la commercialisation du produit (de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, du déploiement à la commercialisation, etc.).

Le Geofab vise à apporter, au terme d'un appel à candidatures et d'une sélection, un soutien technique aux porteurs de projets adossés à l'exploitation des géodonnées du Grand Genève (le support de présentation joint à la présente note reprend des exemples de services basés sur la géodonnée). Ce n'est pas une aide financière directe mais la mise à disposition de données, de temps d'expertises et de moyens de traitement des données assurées par les partenaires du projet INTERREG. La durée de ce premier dispositif d'expérimentation est de 24 mois.

Les porteurs de projets éligibles au soutien du Geofab seront sélectionnés par quatre (4) appels à projets sur la durée du projet. Les lauréats de ces appels à projet bénéficieront d'un catalogue de prestations prises en charge par les partenaires du Geofab : les prestations correspondent soit à de la valorisation de ressources propres d'ingénierie des partenaires du projet, soit à l'achat de prestations externalisées mises à disposition des lauréats.

Ces prestations couvriront un large éventail de services liés à l'exploitation des données géomatiques, mais également au montage économique et juridique d'un projet (création d'entreprises, études de marché, financement).

# Un dépôt de projet INTERREG

Une contribution financière du FEDER est sollicitée, par le dépôt d'un projet appelé « Geofab du Grand Genève » : cette opération se rattache à l'Axe 1 « Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir des projets innovants » et contribue à l'Axe 4 « Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre » du programme opérationnel 2014-2020 de la programmation INTERREG France-Suisse 2014-2020.

Cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement économique de l'ARC, qui vise à accompagner l'innovation. Le GeoFab Grand Genève constitue une réelle opportunité pour l'ARC de promouvoir l'innovation à l'appui des ressources et données transfrontalières. Le projet contribue au rapprochement des acteurs industriels, de services et de recherche pour faire émerger des projets innovants et concrets. C'est un soutien aux TPE, PME, aux start-ups, aux partenaires et pour le développement des compétences de la région transfrontalière. C'est in fine un soutien à la création d'activité et d'emplois dans le secteur de l'innovation sur notre territoire.

Au-delà du développement de nouveaux marchés sur le Grand Genève, ce projet de Geofab du Grand Genève confère une très forte visibilité à ses porteurs : les institutions, les organismes liés à l'innovation ainsi que les entreprises privées témoignent de leur intérêt pour la démarche. Etre chef de file sur ce projet garantit à l'ARC un écho important en termes d'image et de communication.

# Financements et calendrier

Le budget du projet est estimé à 871 607.35 € sur deux ans (2017-2018). L'éligibilité au dispositif INTERREG V France-Suisse suppose un partenariat franco-suisse avec deux chefs de file. Côté suisse, le Canton de Genève est positionné en tant que chef de file. Côté français, l'ARC est attendu chef de file, associé à l'IGN.

Le budget total de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines des partenaires au projet et la mobilisation de moyens pour financer les prestations externes (communication, expertises externes, assistance à maîtrise d'ouvrage) : l'ARC apporte notamment des ressources financières au-et valorise des ressources humaines existantes contribuant au projet. La Conférence Economie du vendredi 13 mai a approuvé le principe d'un soutien au projet.

Le rôle de chef de l'ARC côté français implique un cofinancement de l'ARC de l'ordre de 163 475 € sur la durée du projet estimée à 24 mois. Le taux d'intervention INTERREG peut atteindre 60% : le coût final de la participation ARC s'élèverait alors à près de 52 654 € (hors valorisation des ressources humaines). Le budget de l'ARC autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur (pour un coût résiduel de 26 500 € annuel après lissage du remboursement INTERREG).

Le calendrier du projet identifie un dépôt du projet au 30 juin. Si l'intérêt de l'opération est reconnu, le Comité de sélection INTERREG rendra une décision définitive courant septembre 2016. L'opération pourrait alors démarrer à l'automne 2016 pour une première sélection de candidats au 1er trimestre 2017.

# Tableau de décomposition des coûts selon les postes de dépenses :

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	Coût de l'opération			
	FRANCE	SUISSE	Total	
	(en €)	(en €)	(en €)	
Frais de personnel	99645	225137	324782	
Frais de bureau et frais administratifs	14946	33772	48718	
Frais de déplacement et d'hébergement	0	0	0	
Frais liés au recours à des compétence et à des services extérieurs	131636	323200	454836	
Dépenses d'équipement	0	0	0	
Total des dépenses	246227	582109	828336	
%	29.73%	70.27%	100.00%	

# Plan de financement prévisionnel

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	98 490,80	40.00	374 552,35	59.89	473 043,15	54.27
ASSEMBLEE REGIONALE DE COOPERATION DU GENEVOIS FRANCAIS	65 390,00	26.56	0,00	0.00	65 390,00	7.50
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE	33 100,80	13.44	0,00	0.00	33 100,80	3.80
CANTON DE GENEVE	0,00	0.00	97 471,51	15.59	97 471,51	11.18
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE	0,00	0.00	120 423,22	19.26	120 423,22	13.82
Conseil régional du district de Nyon	0,00	0.00	29 300,05	4.69	29 300,05	3.36
OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO - COSIG	0,00	0.00	39 652,74	6.34	39 652,74	4.55
UNIVERSITE DE GENEVE	0,00	0.00	75 984,81	12.15	75 984,81	8.72
Ville de Nyon	0,00	0.00	11 720,02	1.87	11 720,02	1,34
FEDER	147 736,20	60.00	0,00	0,00	147 736,20	16.95
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	146 500,28	23.43	146 500,28	16.81
Contreparties publiques	0,00	0.00	73 250,13	11.71	73 250,13	8.40
Canton Genève	0,00	0.00	39 066,74	6.25	39 066,74	4.4
Canton Vaud	0,00	0.00	29 300,05	4.69	29 300,05	3.3
Autres publics	0,00	0.00	4 883,34	0.78	4 883,34	0.5
Contreparties privées	0,00	0.00	31 077,59	4.97	31 077,59	3.5
Services externes offerts	0,00	0.00	31 077,59	4.97	31 077,59	3.5
Total des financements	246 227,00	28.25	625 380,35	71.75	871 607,35	100.0
Total éligible	246 227,00	100.00	625 380,35	100.00	871 607,35	100.0

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la participation de l'ARC en tant que chef de file au projet « Geofab Grand Genève », d'un budget total de 871 607.35 € (2017-2018), dont 163 475 € d'actions portées par l'ARC ;
- AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 147 736 € pour le compte des partenaires français, dont 98 085 € pour le compte de l'ARC, correspondant à un taux de 60 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER;
- APPROUVE la convention interpartenariale avec l'IGN (Institut National de Géographie) et AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à la signer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet « Géofab Grand Genève ».

Monsieur Thomas LINCHET précise que des critères d'évaluation seront mis en place avec, par exemple, la comptabilisation du nombre d'emplois créés. En effet, le projet espère générer une quarantaine d'emplois à terme.

# POINT N°2 - CITE DES METIERS: ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION AVEC ANNEMASSE AGGLOMERATION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA COORDINNATION DE LA CITE DES METIERS

La Cité des Métiers du Grand Genève, issue d'une collaboration franco-suisse dans le domaine de l'emploi formation, veut assurer une bonne adéquation entre offre et demande d'emplois sur le bassin d'emplois du Grand Genève. La démarche Cité des Métiers fait l'objet d'un label national et international, développé par la Cité des sciences à Paris, qui vise à créer un réseau et un service intégré auprès des entreprises et des habitants pour l'emploi, la formation, la création et la reprise d'entreprises.

Le réseau de la Cité des Métiers du Grand Genève est bâti autour de la Cité des Métiers de Genève, de Centre associés et de points relais répartis sur le périmètre du Grand Genève. Aujourd'hui, le Centre associé d'Annemasse constitue la « tête de pont » du réseau français de la Cité des Métiers du Grand Genève. Il représente, sur mandat du Comité de pilotage du réseau français des centres associés, la partie française au sein de la gouvernance de la Cité des Métiers du Grand Genève.

Le travail collaboratif des agences de développement du Genevois français a permis d'envisager de nouveaux Centres associés : la Maison de l'Emploi (MDE) de Bonneville et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEEF) de Bellegarde ont été labellisés Centres associés de la Cité des Métiers du Grand Genève en 2016. Des points relais ont été installés à Saint-Julien-en-Genevois, à Gaillard et à Gex.

La démarche est pilotée pour la partie française, par un Comité de pilotage co-présidé par le Vice-président de l'ARC en charge de l'Emploi Formation et le Vice-président d'Annemasse Agglomération en charge de l'économie-emploi-formation. Ce Comité de pilotage réunit les Présidents et/ou Vice-Présidents Economie Emploi Formation de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des EPCI porteurs d'un Centre associé, ainsi que les Présidents des opérateurs chargés d'animer les Centres associés.

Dans la mesure où la démarche Cité des métiers se déploie clairement à l'échelle de l'ARC, le syndicat mixte s'est impliqué plus avant dans la gouvernance technique et politique de cet outil et assume désormais les actions coordonnées à l'échelle du Genevois français. L'intervention de l'ARC s'est traduite par l'élaboration d'un avenant tripartite en 2016 au marché liant la Maison de l'Economie et du Développement et Annemasse Agglomération : cet avenant a permis la prise en charge par l'ARC Syndicat mixte, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2016, de la conduite du déploiement de la Cité des Métiers sur le Genevois français et de la coordination des centres associés à l'échelle du Grand Genève français. L'ARC porte également des outils de communication communs (site internet, agenda d'actions collectives).

Ce marché prend fin le 31 décembre 2016 : il s'agit d'engager l'élaboration d'un groupement de commandes afin que le dispositif puisse continuer à être opérationnel au 1er janvier 2017.

Au regard du rôle et de l'expertise du Centre associé d'Annemasse, l'optimisation des ressources incite à confier à un seul et même prestataire la coordination du dispositif à l'échelle du Grand Genève français et l'animation du Centre associé d'Annemasse.

L'établissement d'un groupement de commande entre l'ARC et Annemasse Agglomération permettra, à partir du 1er janvier 2017, de conserver un mode de fonctionnement qui satisfait toutes les parties prenantes au réseau français de la Cité des métiers du Grand Genève : l'ARC assume la coordination et l'accompagnement au déploiement du réseau des centres associés du Genevois français tandis que le fonctionnement des Centres associés relève exclusivement des collectivités qui les portent.

Il s'agit également de simplifier les démarches administratives en mettant en œuvre cette procédure de passation de

marchés publics. Ces démarches seront assurées par les services d'Annemasse Agglomération en vertu de la convention de groupement de commandes, jointe au présent projet de délibération.

L'engagement financier de l'ARC devrait rester comparable à l'enveloppe prévisionnelle 2016, à savoir 5 000 € HT mensuels pour une ligne budgétaire annuelle de l'ordre de 70 000 € TTC. Ce groupement permettra la passation de marchés publics de services d'une durée d'1 an, renouvelable chaque année, pour une durée totale maximale de 4 ans.

Annemasse Agglomération, en tant que coordinateur mandataire, sera chargé de mettre en œuvre la procédure de passation des marchés. Le suivi de l'exécution et de la facturation, pour ce qui concerne les missions portées par l'ARC, continuera à être porté par l'ARC. Les services de l'ARC et d'Annemasse Agglomération travailleront étroitement ensemble pour la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres (commission technique commune et participation ARC à la CAO d'Annemasse Agglomération), l'attribution du marché.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestation de services relatifs à la coordination, sur le périmètre du Genevois français, des Centres associés de la Cité des Métiers du Grand Genève et à l'animation du Centre associé d'Annemasse;
- AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

#### VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

# POINT N°1: PREPARATION DU SALON REHABITAT- EDITION 2017 - POINT D'INFORMATION

Monsieur Jean DENAIS explique que dans le cadre de la démarche « Plateforme locale de rénovation énergétique » des logements privés portée par la CC du Genevois, Annemasse Agglomération et la CC du Pays Bellegardien, la CC du Genevois souhaite organiser en mars 2017 une nouvelle édition du salon « Réhabitat » à RochExpo.

L'objectif de cet évènement est d'offrir aux habitants du territoire un service « clé en main » pour la rénovation énergétique de leurs habitations, en rassemblant sur une journée l'ensemble des acteurs concernés. Un premier salon a été organisé en 2014 par la Communauté de Communes du Genevois mais il s'adressait uniquement aux habitants du territoire.

Le Président indique que l'ARC accompagne cette démarche, via la feuille de route du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) InnoVales. La CC du Genevois a donc invité les collectivités membres de l'ARC à participer à cet évènement pour lui donner une ampleur métropolitaine.

# POINT N°2 : ORGANISATION DES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DU GRAND GENEVE

Monsieur Frédéric BESSAT indique que la Communauté transfrontalière de l'Energie s'est réunie le 9 mai dernier et a réuni des représentants du Canton de Genève, du District de Nyon et de l'ARC Syndicat mixte. Parmi les sujets abordés, celui de l'organisation d'une prochaine édition des Assises Européennes de la Transition Energétique par le Grand Genève.

Envisager l'accueil des 3 000 congressistes participant aux Assises nécessite un travail préparatoire pour l'agglomération hôte. Bien que celle-ci puisse s'appuyer sur « la structure des Assises » et une organisation désormais rôdée grâce à l'appui d'Energy Cities pour l'élaboration du programme, sa candidature doit s'envisager deux années à l'avance.

Le montant total des dépenses liées à l'organisation d'un tel évènement est estimé à 700 000 € HT (location des salles, programmation, communication, restauration, etc...). Les recettes sont apportées par des partenaires publics et privés (ADEME, Région, Caisse des Dépôts, EDF, ErDF, Suez...) et les frais d'inscriptions des participants, le reste à charge pour la ville organisatrice étant estimé entre 140 à 200 000 € HT.

Monsieur Jean DENAIS explique qu'organiser les Assises constituerait une vitrine pour le territoire du Grand Genève et pour la dynamique engagée localement pour la transition énergétique. C'est d'ailleurs pourquoi Luc BARTHASSAT s'est emparé personnellement de ce dossier et souhaite le voir aboutir.

Dans cette perspective, l'ARC doit s'impliquer fortement pour que la partie française ne joue pas les faire-valoir du Canton. Des éléments de précisions seront adressés ultérieurement aux membres du Comité Syndical pour une prise de décision.

# IX. COMMUNICATION - CULTURE

# PARTENARIAT DE L'ARC SYNDICAT MIXTE AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG)

# Avancement du projet d'exposition photo du Grand Genève

Monsieur Gabriel DOUBLET revient sur ses échanges avec M. APOTHELOZ, Président de l'ACG du 30 mai dernier. Les discussions ont permis d'adopter les orientations suivantes :

- un courrier commun ARC/ACG, doté de la double signature, sera transmis à toutes les communes du Canton de Genève afin de les informer du projet et de les associer à la communication. Voir le courrier cijoint.
- l'ACG assurera sa participation à l'organisation de l'exposition par le biais de la présence de son directeuradjoint au comité de pilotage ;
- un jury transfrontalier sera mis en place. Il sera chargé d'opérer le choix des 3 photographes (réunion prévue le 15 sept.) et de la quarantaine de photographies à retenir en vue de l'exposition (réunion prévue le 3 nov.). Ses membres sont les suivants : Gabriel DOUBLET, Vice-président de l'ARC, Sami KANAAN, Conseiller administratif de la ville de Genève, Stéphanie LAMMAR, Présidente de la commission de la culture de l'ACG (Conseillère administrative de Carouge), Olivier ROBERT (Association organisatrice Confrontations gessiennes), et Isabelle GACON (Contact Images, organisateurs des Rencontres photographiques du Genevois). Une réponse du District de NYON est en attente.
- M. APOTHELOZ a également proposé que soit décerné à une photographie le Prix du jury, financé par l'ACG. Les critères de sélection de ce prix ainsi que son contenu sont encore en discussion.

Les lieux d'exposition restent à déterminer et une série de réunions est prévue à cet effet. La première réunion d'organisation a lieu le 24 juin à 14h30 à Archamps. Tous les territoires de l'ARC ont été conviés et peuvent ainsi se porter volontaires pour l'accueillir. Chaque site d'accueil aura à sa charge le transport, le montage et le démontage des panneaux. Chaque lieu pourra organiser, selon ses possibilités, un vernissage et des animations (temps d'échanges avec les photographes, conférences, intermèdes musicaux,...). A ce jour, les villes de Genève et Versoix ont donné une suite favorable.

#### Bilan des actions culturelles transfrontalières à l'échelle du Grand Genève

Monsieur Gabriel DOUBLET indique qu'au terme d'une réunion entre l'ARC et l'ACG (Association des Communes Genevoises) tenue le 11 mars, il est proposé que soit dressé un bilan des actions transfrontalières, qu'elles soient associatives, privées ou publiques. Ce bilan est destiné à être présenté au GLCT du Grand Genève afin de donner de la visibilité à l'activité culturelle transfrontalière.

La méthodologie proposée consiste en :

- une collecte des données existantes auprès des porteurs de projet à l'échelle du Grand Genève (de 2013 à 2016):
- la réalisation d'une base de données selon les critères suivants : descriptif, date, porteur de projet, secteur concerné, type d'actions (diffusion, formation...), partenaires, budget, publics, communication,
- une analyse du bilan et la formulation de propositions ;
- des présentations aux élus des commissions culture ACG et ARC, puis aux membres du Comité syndical de l'ARC.

Coût du projet : 12 000 CHF ou 11 036 €

Plan de financement :

- 4000 CHF Ville de Genève
- 2000 CHF ACG
- 6 000 CHF ARC, soit 5 430 €.

Le paiement se fera par lettre de commande envoyée par chaque structure.

Trois candidatures ont été examinées pour sa réalisation et c'est la proposition de Cécile QUINSON qui devrait être retenue. Elle sera reçue début juillet par un jury technique, composé de Thierry GAUTHIER, directeur adjoint de l'ACG, Mathilde BABEL ROSTAN, déléguée culturelle de la ville de Lancy et Gisèle MEYNET, chargée de la culture à l'ARC.

La réalisation du bilan devrait débuter fin août pour un rendu fin novembre 2016 : elle sera copilotée par ce même jury technique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• VALIDE la participation financière de l'ARC au bilan culturel transfrontalier, à hauteur de 5 430 €, et sa participation technique au suivi des travaux.

# X. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE

L'article L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit dans son siège ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Le siège de l'ARC Syndicat mixte ne dispose pas de salle de réunion suffisamment grande pour pouvoir accueillir son comité syndical (43 membres), le Président propose au Comité Syndical de tenir sa prochaine réunion hors du siège administratif de l'ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 AUTORISE la tenue de la prochaine réunion du Comité syndical qui se tiendra le <u>29 septembre 2016</u> hors du siège administratif de l'ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

La séance est levée à 22h00.